

DECISION DU PRESIDENT

PORTANT CRÉATION D'UNE VACATION DANS LE CADRE D'UNE CONFÉRENCE À LA MÉDIATHÈQUE DE L'ABBAYE NELSON-MANDELA À CRÉTEIL

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.7/098-1 du 6 juillet 2016 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

CONSIDERANT que dans le cadre des animations culturelles qu'il organise, l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir souhaite proposer une conférence sur l'Inde aux usagers du réseau des médiathèques ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recourir à un intervenant extérieur pour l'organisation de cette conférence ;

CONSIDERANT qu'à cet égard, il convient de créer une vacation ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Une vacation de huit services est créée pour l'intervention de Mme Ingrid Therwath dans le cadre d'une conférence sur l'Inde à la médiathèque de l'Abbaye Nelson-Mandela à Créteil, le samedi 14 mars 2020.

ARTICLE 2 : La rémunération de cette intervenante s'élève à 560 € nets (cinq cent soixante euros).

ARTICLE 3 : Copie de la présente décision sera adressée à :
- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- Madame la comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/03/20
Accusé réception le	13/03/20
Numéro de l'acte	DC2020/202
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200130-lmc116712-AU-1-1

Fait à Créteil, le 12 mars 2020.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	13/03/20
Accusé réception le	13/03/20
Numéro de l'acte	DC2020/202
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200130-lmc116712-AU-1-1